

LE CHASSEUR VOSGIEN

N° 11 - 2015

ASSEMBLEE GENERALE

25 AVRIL 2015



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre - BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 - Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	1
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	2
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	3
- Les Bilans Comptables et le Projet de Budget.....	6
- La Commission Petit Gibier	10
- La Commission Environnement	12
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	14
- La Commission Dégâts	18
- La Commission Antibraconnage	20
- La Commission Actions et Communication.....	22
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	24
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge.....	25
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	26
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges	27
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	28
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	30
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	31
- L'Association de Sauvegarde des Chasseurs Vosgiens.....	32
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	33

LE MOT DU PRESIDENT



Le bilan de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges vous sera présenté lors du rapport moral et d'activités et dans le Chasseur Vosgien que vous avez entre les mains.

Les comptages mobilisent tous les ans les G.I.C. et les chasseurs motivés. Ils permettent d'échanger, de découvrir, de comparer les chiffres et les données d'une année sur l'autre. Ils doivent nous motiver pour porter une attention particulière au petit gibier. Le lièvre, principalement, mérite notre attention. Des prélèvements raisonnables, tenant compte des résultats des comptages, et la régulation des prédateurs sont les principaux leviers qui permettent d'agir efficacement en sa faveur. Les comptages ont confirmé que la population de lièvre est en progression, les observations et prélèvements de l'automne dernier également.

Les locations de chasse en forêt domaniale se terminent en mars 2016. La grande innovation tient au nouveau mode de location. Aujourd'hui, une négociation au gré à gré est proposée aux locataires sortants, entre le 31 mai et le 31 octobre 2015, avant une éventuelle adjudication en mars 2016 en cas de désaccord. Le locataire sortant conserve alors son droit de préemption lors de l'adjudication. Parmi les changements, il faut noter que, si la durée du bail reste inchangée (12 ans), le bail peut être résilié par le locataire tous les trois ans, ou par l'ONF en cas de non atteinte des objectifs fixés. Le nombre de chasseurs ne sera plus limité. Il est également introduit un contrat spécifique entre l'ONF et le locataire, appelé contrat cynégétique et sylvicole. Ce contrat précise les objectifs à atteindre dans un délai de trois ans révisable... Je ne ferai pas de commentaires sur ces nouvelles modalités. Les chasseurs sont attachés à leur territoire qu'ils connaissent depuis des dizaines d'années pour la plupart. Le gré à gré est motivé par 50 % d'affectif. Chacun y a des souvenirs avec les siens et l'Office le sait. Par contre, si la densité de gibier doit être revue à la baisse, le loyer doit suivre également la même tendance. Si l'Office est défaillant pour l'entretien et le fauchage des tranchées, il faut en tenir compte dans la négociation au gré à gré.

Je ne peux éviter d'évoquer le sanglier. Les prélèvements de la saison écoulée sont inférieurs aux prévisions. Chacun sait que la population est fluctuante et surprenante le plus souvent. Les dégâts ont baissé, personne ne s'en plaindra. Le printemps nous réserve toujours son lot de surprises.

Du côté du Conseil d'Administration, Jean-François HECKEL et Jean BOURGEOIS ont souhaité passer la main. Je les remercie au nom de tous les chasseurs vosgiens pour leur disponibilité et leur investissement. Le bénévolat existe encore, souvent critiqué mais indispensable et louable dans le milieu associatif. Romain NAPPE et Damien DURAND, cooptés par le Conseil d'Administration, assurent le relai jusqu'aux élections de 2016. Je leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'Administration, ils apprendront vite. Romain est président de la société de chasse de Bains les Bains et Damien est président du G.I.C. des Monts Faucilles.

Je vous souhaite une bonne journée et une bonne ouverture au 1^{er} juin.

Gérard MATHIEU



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 Avril 2015

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2014/2015,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Michel JOLY, Trésorier, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.2014,
- Bilan 2013/2014,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2015/2016,
- Projet de budget 2015/2016,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2015/2016 par Monsieur Frédéric TISSIER,
- Questions posées conformément aux statuts,
- Remises de récompenses, prix orange, prix citron.

**Résolutions de l'Assemblée Générale de la
Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges
du 25 Avril 2015**

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 4** : Approbation des comptes et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 5** : Imputation du résultat négatif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 126.139,80 € et ajustement des « réserves immobilisées » aux « autres réserves » pour un montant de 175.305,08 €.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 513.717,84 €.
- RESOLUTION N° 7** : Constatation du retour à meilleure fortune et remboursement du service dégâts au service général par un transfert de réserves de 184.094,12 €.
- RESOLUTION N° 8** : Passage de la vignette fédérale à 80 €, soit une augmentation de 1 € (dont 0,30 € pour la Fondation Nationale des Habitats + 1,60 € pour la F.R.C.).
- Vignette fédérale à 40 € comme en 2014/2015 pour un permis de 9 jours.
 - Vignette fédérale à 20 € comme en 2014/2015 pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 9** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66 €.
- RESOLUTION N° 10** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70 €.
- RESOLUTION N° 11** : Diminution du montant du prix matériel des bracelets à 8 € et suppression de la prise en charge des frais d'affranchissement de retour des cartes de prélèvement.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31 € soit un total de 39 €,
 - Chevreuil : 25 € soit un total de 33 €,
 - Cerf : 83 € soit un total de 91 €,
 - Chamois : 25 € soit un total de 33 €.
- RESOLUTION N° 13** : Renouvellement de la mesure de remplacement des sangliers tirés avant le 15/08/2015 à 20 €.
- RESOLUTION N° 14** : Facturation forfaitaire de 40 € à partir de la deuxième réattribution de bracelets sanglier.

- RESOLUTION N° 15** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10 €/HA de bois
 - 0,09 €/HA de plaine
 - 1,23 €/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 16** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2 €.
- RESOLUTION N° 17** : Augmentation du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 19,50€ dont 3,70 € de frais de gestion reviennent à la Fédération.
- RESOLUTION N° 18** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 50 €.
- RESOLUTION N° 19** : Diminution du montant de la taxe hectare à 260.000 €.
- RESOLUTION N° 20** : Maintien du malus à 10 000 €.
- RESOLUTION N° 21** : Approbation du projet de budget 2015/2016.
- RESOLUTION N° 22** : Modification de l'article 4 du règlement intérieur : migration du sous-massif 4A depuis le secteur DOMPAIRE – GIRANCOURT au secteur EPINAL – XERTIGNY.
- RESOLUTION N° 23** : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 20 SEPTEMBRE 2015
- Fermeture générale : 29 FEVRIER 2016

GROS GIBIER

- **Sanglier** :

Chasse individuelle et silencieuse du 1/06/2015 au 29/02/2016
 Chasse en battue uniquement en plaine du 15/08 au 19/09/2015
 Chasse en battue du 20/09/2015 au 31/01/2016
 Chasse en battue du 01/02/2016 au 29/02/2016 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

- **Cerf** :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09 au 30/09/2015
 Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2015 au 29/02/2016
 Chasse en battue du 15/10/2015 au 31/01/2016
 Chasse en battue du 01/02/2016 au 29/02/2016 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chevreuil :**

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06 au 14/08/2015

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2015 au 29/02/2016

Chasse en battue du 20/09/2015 au 31/01/2016

Chasse en battue du 01/02/2016 au 29/02/2016 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

- **Faisans (commun, obscur, vénéré,....) :**

Coq : tous les jours du dimanche 20 septembre 2015 à partir de 8 heures au lundi 14 décembre 2015 au soir.

Poule : tous les jours du dimanche 20 septembre 2015 à partir de 8 heures au lundi 5 octobre 2015 au soir.

- **Perdrix (grise ou rouge) :**

Tous les jours du dimanche 20 septembre 2015 à partir de 8 heures au lundi 14 décembre 2015 au soir.

- **Lièvre :**

Tous les jours du dimanche 4 octobre 2015 à partir de 8 heures au lundi 2 novembre 2015 au soir.

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 20 septembre 2015 à partir de 8 heures au 29 février 2016 au soir.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2014/2015.



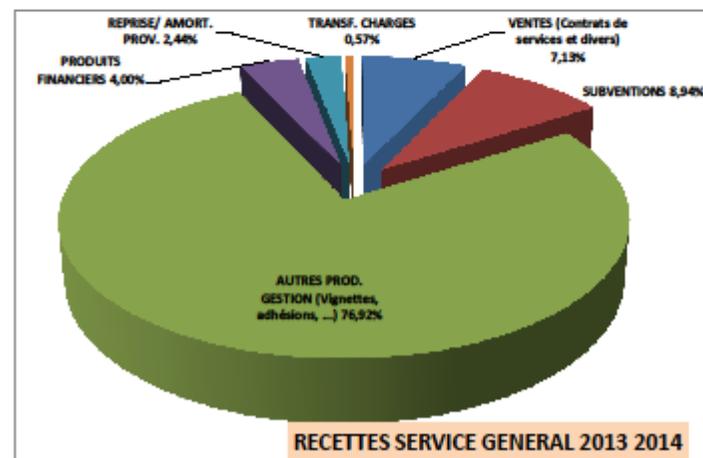
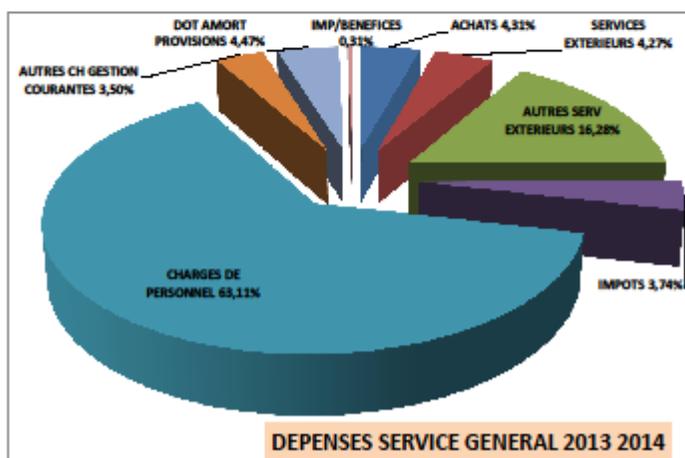
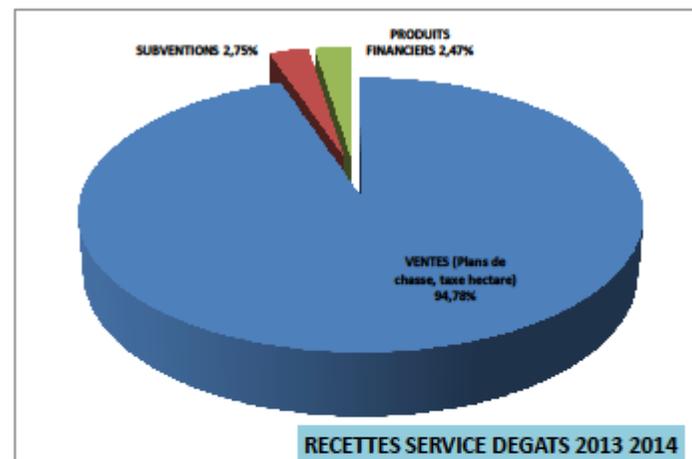
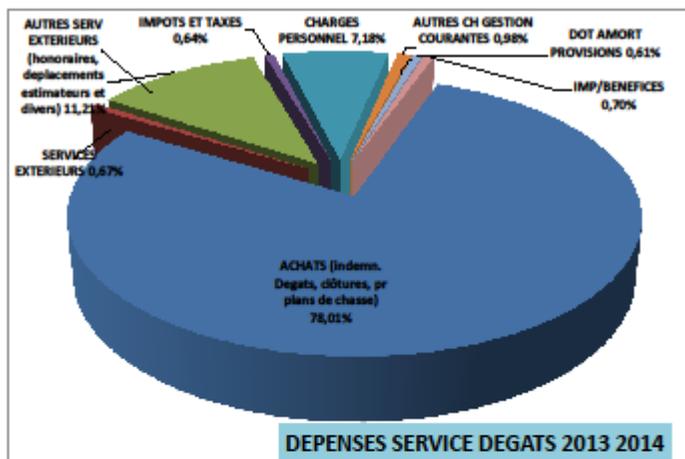
DOCUMENTS COMPTABLES

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2014

COMPTE DE RESULTAT (Comparaison Réel/Budget)

	N° comptes	Intitulés des comptes	Total 2013/2014		"Service général"		"Service dégrés"	
			Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	60	ACHATS	1 633 090	1 252 716	42 600	40 107	1 590 490	1 212 610
		601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 500 000	1 141 045			1 500 000	1 141 045
		606 (Eau, électricité, carburant, bracelets, ...)	95 490	79 309	40 000	31 848	55 490	47 461
		607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	37 600	32 363	2 600	8 259	35 000	24 104
		61 SERVICES EXTERIEURS	53 850	50 128	42 000	39 753	11 850	10 375
		613 (locations)	12 600	11 624	9 400	8 723	3 200	2 901
		615 (Ent., réparations biens, maintenance)	24 300	22 326	18 100	17 174	6 200	5 152
		616 (Assurances)	7 600	8 967	6 300	7 553	1 300	1 414
		618 (Autres dépenses)	9 350	7 210	8 200	6 302	1 150	908
		62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	418 200	325 890	256 875	151 602	261 325	174 287
		622 (Honoraires divers et estimations)	160 600	110 329	23 300	31 014	137 300	79 315
		623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	35 100	33 086	26 250	22 731	8 850	10 355
		625 (Fr. déplacements divers)	121 600	85 586	44 600	38 829	77 000	46 757
		626 (Téléphone et affranchissements)	52 000	45 754	26 000	20 958	26 000	24 796
		627 (services bancaires)	2 600	2 368	2 000	1 969	600	399
		628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	46 300	48 765	34 725	36 101	11 575	12 664
		63 IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	50 927	44 703	41 822	34 830	9 105	9 874
		631 (Charges fiscales s/ salaires)	37 895	31 828	31 705	24 859	6 190	6 969
		633 (Form. Continue)	4 832	4 878	4 017	3 973	815	905
		635 (Impôts divers)	8 200	7 997	6 100	5 997	2 100	2 000
	64 CHARGES DE PERSONNEL	641 861	699 366	534 141	587 705	107 720	111 661	
	65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	38 100	47 856	17 700	32 619	20 400	15 237	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	68 DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	50 037	51 116	39 303	41 646	10 734	9 470	
	69 IMPÔTS SUR LES BENEFICES	12 200	13 865	7 200	2 910	5 000	10 955	
	6	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	2 898 265	2 485 640	882 642	931 172	2 016 624	1 554 469
PRODUITS	70	VENTES	2 039 360	2 016 755	47 100	57 310	1 992 260	1 959 445
		701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 747 550	1 712 359			1 747 550	1 712 359
		706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	284 210	288 925	39 500	41 839	244 710	247 086
		707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	500	5 606	500	5 606		
		708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	7 100	9 864	7 100	9 864		
		74 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	157 500	128 785	67 500	71 889	90 000	56 895
		743 (Subv. Guichet unique et divers)	26 000	29 266	26 000	29 266		
		746 (Subventions FNC)	130 000	96 743	40 000	39 848	90 000	56 895
		748 (Autres subventions)	1 500	2 775	1 500	2 775		
		75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	598 980	618 686	598 980	618 686		
		756 (Vignette fédérale, adhésions)	593 980	592 013	593 980	592 013		
		758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	5 000	26 673	5 000	26 673		
		76 PRODUITS FINANCIERS	53 000	83 174	31 000	32 180	22 000	50 994
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 375		523		852	
	78 REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		19 646		19 646			
	79 TRANSFERTS DE CHARGES	1 639	4 598	1 557	4 598	82		
	7	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	2 850 479	2 873 018	746 137	804 832	2 104 342	2 068 186
	(7 - 6)	RESULTAT	-47 786	387 377	-135 504	-126 340	87 718	513 717

DOCUMENTS COMPTABLES



DOCUMENTS COMPTABLES

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2014

BILAN

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGATS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Logiciels)	444,39	444,39	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248 561,44	248 561,44	
	Terrains	54 050,43	54 050,43	
	Constructions	121 530,45	121 530,45	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	9 523,09	9 523,09	
	Autres immobilisations corporelles	63 430,47	63 430,47	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)	3 158,24	2 286,74	871,50
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	252 164,07	251 292,57	871,50
	AUTRES CREANCES (Clients, produits à recevoir, ...)	428 254,27	349 441,14	456 921,99
			(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (SICAV, Bons de caisse, ...)	2 924 197,43	1 304 056,46	1 620 140,97
DISPONIBILITES (Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)	1 834 350,79	360 259,26	1 474 091,53	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)	98 181,51	38 975,83	59 205,68	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 284 984,00	2 052 732,69	3 610 360,17	
	TOTAL ACTIF	5 537 148,07	2 304 025,26	3 611 231,67
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	2 470 032,18	1 874 880,84	595 151,54
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	387 378,04	-126 330,80	513 717,84
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	3 383,70	3 383,70	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	2 860 793,92	1 751 924,54	1 108 869,38
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 760,00	101 760,00	
	TOTAL PROVISIONS	101 760,00	101 760,00	
	DETTES			
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		30 757,05	347 351,81	
		(+ Liaisons "General" / "Dégâts")		
AUTRES DETTES (Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)	1 062 895,56	358 862,32	704 333,24	
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE (Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)	1 511 598,59	60 921,35	1 450 677,24	
TOTAL DETTES	2 574 594,15	450 340,72	2 502 362,29	
	TOTAL PASSIF	5 537 148,07	2 304 025,26	3 611 231,67

DOCUMENTS COMPTABLES

BUDGET 2015/2016

	N° comptes	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	60	ACHATS	1 321 460	41 750	1 279 710
	601	Indemnisation dégâts	1 185 000		1 185 000
	606	Fournitures, carburant, bracelets, etc...	79 610	34 900	44 710
	607	Achats divers (dont clôtures...)	56 850	6 850	50 000
	61	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	55 850	45 000	10 850
	62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	331 270	157 700	173 570
	622	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	110 900	28 600	82 300
	623	Frais expo., bulletin fédéral, etc...	40 020	30 400	9 620
	625	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, ...)	89 750	40 500	49 250
	626	Fr. Téléphone, affranchissements	39 000	20 000	19 000
	627	Services bancaires	2 600	2 000	600
	628	Cotisations	49 000	36 200	12 800
	63	IMPÔTS ET TAXES	41 189	28 224	12 965
	64	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	637 683	423 229	214 454
	65	AUTRES CH. GESTION COURANTES (Subventions et assimilés R.C. chasse)	81 220	62 520	18 700
	66	CHARGES FINANCIERES			
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	2 000	1 000
	68	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	63 600	49 000	14 600
	69	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	13 300	2 500	10 800
6	6	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	2 548 572	811 923	1 736 649
PRODUITS	70	VENTES	1 681 075	44 175	1 636 900
	701	Plans de chasse et taxes associées	1 440 900		1 440 900
		<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	305 000		305 000
		<i>(Taxe à l'hectare)</i>	260 000		260 000
		<i>(Mauv. taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000
		<i>(Taxe plan de chasse)</i>	77 000		77 000
		<i>(Dispositifs de marquage)</i>	788 900		788 900
	706	Récup. Frais divers, cont. Services	229 000	33 000	196 000
	707	Ventes diverses (pancartes, matériels, ...)	2 175	2 175	
	708	Autres produits annexes	9 000	9 000	
	74	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	127 500	67 500	60 000
	75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	650 754	650 754	
	756	Adhésions, timbre fédéral	610 204	610 204	
758	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	40 550	40 550		
76	PRODUITS FINANCIERS	72 000	27 000	45 000	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISES AMORT. PROVISIONS				
79	TRANSFERTS DE CHARGES	4 000	4 000		
7	7	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	2 535 329	793 429	1 741 900
	(7 - 6)	RESULTAT	-13 243	-18 494	5 251

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Frédéric TISSIER

Membres : Frédéric GENTY, Jean-Paul GERARD, Patrick

MARQUE, Denis VAUTRIN, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET,

Nicolas BRETON



La commission s'est réunie trois fois le 19 mai, le 18 juin (commission exceptionnelle) et le 30 septembre 2014 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les dossiers de plantations de haies et les cultures à gibier sur le département.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts étaient possibles en 2014 :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 10.95 ha engagés pour 8 contrats signés
- Jachère Fleurie petit gibier : 0.40 ha engagés pour 1 contrat signé

- Les Cultures à Gibier :

Elles sont réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la Fédération des Chasseurs. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2014, les cultures à gibier ont représenté 30.92 ha engagés dans 23 contrats.

En 2014, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 11.793,61 € par la FDCV.

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions. 6 GIC ont bénéficié de subventions pour une aide totale de 5.388,81 € :

- GIC de Darney :

- Aménagements faisans à Dombasle devant Darney : réalisation de volières et cages de prélâcher, achat d'oiseaux de repeuplement, nourriture et agrainoirs pour les faisans, achat de couveuses pour une aide de 654,32 €

- GIC de Dompaire :

- Aménagements faisans et perdrix à Hagécourt : lâcher d'oiseaux, nourriture, piégeage pour un montant de 408,48 €
- Aménagements faisans et lapins de garenne à Girancourt : poursuite aménagement du fort militaire, création de locaux d'élevage, de garennes artificielles, construction et pose d'agrainoirs et abreuvoirs, repeuplement faisans, nourriture, piégeage pour un montant de 1.285,79 €

- GIC du Fossard :

- Aménagements faisans et lapins de garenne à Cheniménil : achat pièges, repeuplement oiseaux, construction agrainoirs et nourriture pour un montant de 263,50 €

- GIC de l'Etanchotte :

- Aménagements faisans, perdrix à Beaufremont : repeuplement oiseaux, nourriture et agrainoirs, piégeage pour un montant de 438 €

- GIC du Xaintois :

- Aménagement perdrix à Ramecourt : repeuplement oiseaux pour un montant de 234 €

- GIC de la Côte Virine :
 - o Aménagement perdrix, faisans à Bouzemon : repeuplement oiseaux, piégeage pour un montant de 753,50 €
 - o Aménagement faisans, perdrix et lapins de garenne à Gigney : repeuplement oiseaux, nourriture et agraires, piégeage pour un montant de 1351,22 €

- **La subvention exceptionnelle « Faisans » :**

6 Sociétés (Beaufremont, Dommartin aux Bois, Dombasle devant Darney, Gigney, Cheniménil, Bouzemon) agissant fortement en faveur du petit gibier sur le département, depuis plusieurs années consécutives, ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de poules faisanes en contrepartie de la suppression du plan de gestion petit gibier et des PMA.

→ 769 poules ont été subventionnées pour un montant total de 7821,50 €

- **Le Lapin de Garenne :**

Depuis avril 2014, la Fédération des Chasseurs a dû mener des actions, avec la Sté de chasse de Dogneville, pour enrayer les dégâts causés par la population de lapins de garenne sur le terrain d'aviation voisin.

Une clôture électrique a été acquise par la FDCV et installée par la Sté le long de ce terrain d'aviation. Des opérations de chasse aux lapins ont été effectuées durant la saison 2014/2015 pour l'association des jeunes chasseurs vosgiens et par la Sté de Dogneville.

En février 2015, des opérations de reprises de lapins avec des furets ont été menées par la FDCV au profit de Stés de chasse du département qui souhaitent renforcer leurs populations.

- **Les comptages Petit Gibier :**

La FDCV coordonne l'organisation de deux types de comptages petit gibier :

- Les comptages Lièvres, au printemps et à l'automne : ils sont réalisés sur 13 GIC.
- Les comptages au chant Coqs Faisans : ils ont lieu sur 6 communes au printemps.

- **Les prélèvements de petit gibier :**

L'arrêté préfectoral annuel d'ouverture de la chasse a supprimé le plan de gestion petit gibier ainsi que les PMA. Il n'y a donc pas eu d'attribution de bracelets de petit gibier. Les chiffres des prélèvements, pour la campagne de chasse 2014/2015, sont donc uniquement déclaratifs.

- **Actions de communication :**

- Voyage en Meuse – comptage petit gibier :

Celui-ci n'a malheureusement pas pu se réaliser en 2015, cette opération de suivi n'ayant pas été reconduite par le GIC Meusien pour cette année. A suivre pour l'an prochain...

- Rencontres St Hubert :

Elles se sont déroulées le 4 octobre 2014 à Beaufremont. 16 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. Nous remercions chaleureusement la Sté de chasse de Beaufremont et son président M. LESCOFFIER pour la mise à disposition de leur territoire à cette occasion.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président de la Commission : Yvan BOVE

Membres : Paul CONREAUX, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET

Depuis l'assemblée générale 2014, et dans la continuité des années antérieures, la commission environnement a assisté et participé à plus d'une cinquantaine de réunions sur l'année.

Cette contribution représente largement plus du double de journées de préparation et de restitution, soit au minimum une centaine de jours pour l'année (150 jours avec les réunions).

Les actions principales en 2014/2015 :

- **Le projet d'étude historique, sociologique et génétique sur le Cerf dans le Massif Vosgien :**

Pour rappel, l'objectif de cette étude est de comparer dans le temps l'utilisation de la forêt et la présence du Cerf à l'échelle du Massif Vosgien, sur les 3 régions et 7 départements du Massif. Nous avons également ajouté un volet génétique pour connaître l'origine de nos populations de cervidés depuis le paléolithique et pour déterminer leur nourriture de l'époque afin de reconstituer le milieu dans lequel ils vivaient.

Déroulement sur l'année 2014/2015 :

- 27 février 2014 : réunion du groupe « chasse » du comité de massif à Munster. Décision de couper l'étude en 3 parties (sociologique, génétique et écologique) pour démarrer plus rapidement la 1^{ère} partie « sociologique » qui sera présentée au comité de juin 2014.
- 17 avril 2014 : rencontre interFDC pour discuter de l'avenir de l'étude et de la position des FDC. Contact avec M. CHERPION (président du Comité de Massif) qui nous garantit de faire le nécessaire pour que l'étude soit reconnue comme une seule étude avec 3 parties distinctes. Les résultats de toute l'étude seront reconnus par le Comité même s'il ne peut pas tout financer.
- Mai 2014 : accord de la Fédération Nationale des Chasseurs pour une aide de 20.000 €.
- Juillet 2014 :
 - o contacts auprès des financeurs potentiels pour la réalisation des volets écologique et génétique.
 - o Démarrage de la partie sociologique de l'étude et préparation du questionnaire diffusé à tous les chasseurs du massif vosgien.
- Eté – automne 2014 : signature des 4 conventions avec les scientifiques et expert.
- 9 mars 2015 : Comité de pilotage présentant un bilan d'étape de la partie sociologique.
- 10 mars 2015 : Réunion avec la Commissaire de Massif et la Préfecture de Lorraine pour comprendre l'articulation entre toutes les parties et nous assurer de leur soutien pour la reconnaissance de la totalité de l'étude.
- 25 mars 2015 : Rencontre avec tous les scientifiques et spécialistes missionnés sur l'étude et présentation des premiers travaux.

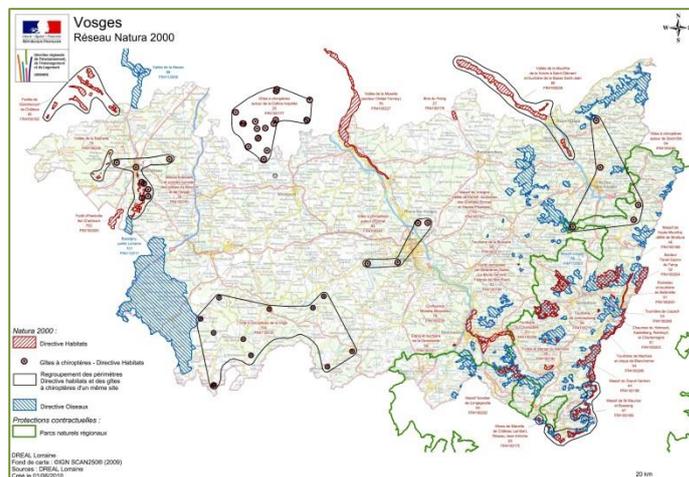
- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les comités consultatifs des réserves naturelles se réunissent tous les ans. Elles sont au nombre de 6 sur le département : 4 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales :

- RNN du Massif du Grand Ventron : organisation d'une réunion « chasse » avec les 5 maires (alsaciens et vosgiens) concernés pour harmoniser les pratiques sur toute la réserve avant le renouvellement des baux de chasse (agrainage, dates de battues, utilisation des chiens...).

- RNN de Machais : tenue d'une réunion « chasse » avec les nouveaux élus municipaux de La Bresse dans le cadre de la rédaction du nouveau Plan de Gestion de la réserve – Maintien des pratiques courantes de chasse (battues, chiens...).
- RNN des Ballons Comtois : participation à la rédaction du nouveau plan de gestion et veille à la conservation des pratiques de chasse usuelles.
- RNN du Tanet – Gazon du Faing : organisation d'une visite du site pour les techniciens des Fédérations des Chasseurs de la région Lorraine sur la problématique de gestion des chaumes et du gibier.
- RNR de la Tourbière des Charmes (Thiéfosse, Rupt/Moselle) : organisation d'une réunion « chasse » pour redéfinir les contours de la zone de non-chasse – Maintien de la zone actuelle.
- RNR de la Vallée de la Moselle (de Charmes à Bayon(54)) : participation à la rédaction du nouveau Plan de Gestion.

Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application entraîne une réunion minimum annuelle du Comité de Pilotage de chaque site. Nous veillons à ce que l'aspect cynégétique et le rôle des chasseurs y soient scrupuleusement intégrés et préservés.



- **Le projet de Parc Naturel Régional sur la Vôge :**

Depuis 2010, l'association « Aux sources du Parc » travaille sur l'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional sur le secteur situé à cheval sur les Vosges (quart sud-ouest), la Haute-Saône et la Haute-Marne. Cette association, à laquelle la Fédération des Chasseurs est adhérente, a obtenu les accords de financement des 3 régions concernées. Elle a recruté un chargé de mission qui a pour rôle de monter le projet de charte de ce futur parc, projet qui devrait être présenté d'ici la fin de l'année 2015.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV intervient au niveau des aménagements fonciers agricoles et de la réglementation des boisements, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année.

Pour rappel, l'aménagement foncier agricole et forestier consiste en un échange de parcelles permettant d'optimiser l'occupation des sols et leur exploitation tout en préservant les milieux naturels et leur intérêt écologique à l'échelle de la commune.

La FDCV siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages, appelée PQPN. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **Le Comité de Massif du Massif Vosgien et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

M. BOVE est nommé représentant interrégional des chasseurs au sein de ce Comité, par les 7 Fédérations du massif vosgien, et au sein du Parc des Ballons, par les 4 Fédérations concernées.

Au sein de diverses réunions (environ 1 tous les 2 mois), le comité de massif étudie les demandes d'aides et la mise en application de la loi montagne sur le Massif.

Au sein du Comité Syndical du Parc et au cours de diverses réunions de secteur, la FDCV est consultée sur la mise en application de plans de circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs.

La commission s'est réunie le 10 Février 2015. Beaucoup d'énergie a été dépensée lors de la journée de préconcertation du 16 mars dernier avec les forestiers, pour l'élaboration des plans de chasse 2015/2016. A l'issue de celle-ci, nous n'avons pas obtenu d'accord sur les massifs à problème.

Les grands points abordés durant l'année sont les suivants :

- **Bilan provisoire des prélèvements 2014/2015 :**

- **Espèce Sanglier**

Le taux de réalisations est 67 %, contre 63 % l'an passé, mais avec presque 900 animaux de moins attribués. Toutes les populations des massifs sont en baisse, sauf le massif 1 où elle reste stable. Une petite augmentation est toutefois à noter dans le massif 12.

Les dégâts ont également diminué, mais cela de manière significative de par la baisse du prix des denrées :

Les chiffres dégâts sont pour 2012/2013 : 1.529.000 €
Et pour 2013/2014 : 1.098.000 €

Les chiffres s'avèrent satisfaisants mais soyons vigilants face à une forte production lors des naissances. Les attributions 2015/2016 devront être équivalentes.

Une population correspondant à un prélèvement d'environ 7000 sangliers par an semblerait être l'idéal pour satisfaire les chasseurs tant sur le plan prélèvements que sur le montant des dégâts à payer.

- **Espèce Chevreuil**

Il faut porter toute notre attention sur l'espèce chevreuil, notre gibier de base avec le sanglier. Le taux de réalisation est de 77 %.

Les réalisations du mois de février nous interpellent et nous poussent à demander aux chasseurs le maximum de sérieux dans leurs déclarations.

Sur certains secteurs, le capital est fortement diminué par des mauvaises reproductions, la présence de maladies ou par des prélèvements inadaptés.

Cette espèce mérite une gestion classique avec respect de la sex-ratio et une volonté de faire vieillir. Ainsi, la chasse du brocard n'en sera que plus intéressante.

- **Espèce Cerf**

Cette dernière saison a vu une grosse augmentation de prélèvements biches et faons, ce qui ramène le rapport cerf/biche/faon à un niveau satisfaisant.



La population cervidés semble en diminution sur les massifs 5, 8, 10 et 13. Le massif 11 connaît une augmentation et le massif 12 est stable.

Les massifs 8, 11 et 12 sont à féliciter avec respectivement 50 %, 60 % et 55 % de mâles prélevés par rapport aux femelles. Des efforts ont été faits et cela est satisfaisant. Rappelons que la règle du SDGC est de minorer de 20 % le prélèvement des mâles par rapport aux femelles car ils sont plus sujets à mortalité.

Pour le massif 10, 64 cerfs prélevés pour 75 biches, le nombre de cerfs est beaucoup trop élevé compte tenu de la situation de forte baisse de biches et faons donc de mâles pour l'avenir.

Pour le massif 13, 49 cerfs prélevés pour 71 biches, ce qui est convenable mais, pour les mêmes raisons que celles du massif 10, il faudra diminuer les coiffés et les biches et faons.

- **Espèce Chamois**

83 chamois prélevés dont 28 pour le massif 12 et 55 pour le massif 13.

La situation est stable, il ne faut pas attribuer plus.



• **Enquête Loup :**

La présence du loup sur les massifs 12 et 13 est fréquemment validée à la fois par les observations directes ou par les attaques.

Il y a une suspicion sur les massifs 6 et 9 avec un prélèvement d'urine en cours d'analyse. En plaine, les attaques sont moins fréquentes mais elles perdurent tout de même.

Au niveau des dégâts réellement constatés sur le grand gibier, un chevreuil examiné et analysé à Plainfaing a bien été prédaté par le loup.

• **Etude Cerf sur le Massif Vosgien :**

Cette étude est développée dans le rapport de la Commission Environnement qui est à l'origine de sa réalisation. La Commission Grand Gibier, par l'intermédiaire de son président, suit sa réalisation et participe aux différents travaux.

BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTIONS/REALISATIONS

			CERF 2014/2015												CHAMOIS (ISI)			
Sous massifs	Forêts	Totale	Attr./100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 235	3 454	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1B	8 567	12 137	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1C	1 189	1 899	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1D	6 553	13 962	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1E	5 272	1 015	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 530	5 479	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 849	6 318	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1H	2 038	3 665	0,3	6	3	50%	2	1	50%	0	0		4	2	50%	0	0	
somme 1	30 233	47 929	0,0	6	3	50%	2	1	50%	0	0		4	2	50%	0	0	
2A	5 266	10 797	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
2B	4 510	8 405	0,1	3	0	0%	0	0		0	0		3	0	0%	0	0	
2C	3 482	5 576	0,1	2	0	0%	0	0		0	0		2	0	0%	0	0	
2D	1 882	7 606	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
somme 2	15 140	32 384	0,0	5	0		0	0		0	0		5	0	0%	0	0	
3A	1 511	8 333	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	623	3 557	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 260	6 559	0,2	5	3	60%	1	1	100%	2	1	50%	2	1	50%	0	0	
3D	2 140	6 586	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 973	4 497	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 481	3 288	0,5	7	1	14%	1	1	100%	3	0	0%	3	0	0%	0	0	
3G	3 549	7 719	0,5	16	12	75%	4	3	75%	5	4	80%	7	5	71%	0	0	
somme 3	13 537	40 539	0,2	28	16	57%	6	5	83%	10	5	50%	12	6	50%	0	0	
4A	1 837	5 350	0,4	8	4	50%	2	1	50%	3	1	33%	3	2	67%	0	0	
4B	1 663	6 094	0,2	4	2	50%	1	1	100%	2	1	50%	1	0	0%	0	0	
4C	1 018	4 280	0,1	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
4D	1 605	3 211	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 303	7 324	0,1	4	1	25%	0	0		2	1	50%	2	0	0%	0	0	
somme 4	10 426	26 259	0,2	17	7	41%	3	2	67%	7	3	43%	7	2	29%	0	0	
5A	8 363	14 401	0,2	14	10	71%	3	3	100%	3	1	33%	8	6	75%	0	0	
5B	11 018	17 687	0,4	44	29	66%	15	10	67%	12	9	75%	17	10	59%	0	0	
5C	3 367	6 398	0,6	19	11	58%	4	2	50%	5	2	40%	10	7	70%	0	0	
5D	2 319	5 021	0,2	5	5	100%	2	2	100%	1	1	100%	2	2	100%	0	0	
5E	3 228	4 755	1,8	59	39	66%	14	9	64%	22	17	77%	23	13	57%	0	0	
5F	2 524	4 874	0,4	11	5	45%	3	3	100%	3	0	0%	5	2	40%	0	0	
somme 5	30 819	53 136	0,5	152	99	65%	41	29	71%	46	30	65%	65	40	62%	0	0	
6A	4 648	10 441	0,2	9	7	78%	2	2	100%	2	1	50%	5	4	80%	0	0	
6B	4 631	5 957	0,0	2	1	50%	2	1	50%	0	0		0	0		0	0	
6C	5 693	8 391	0,0	2	0	0%	0	0		0	0		2	0	0%	0	0	
somme 6	14 972	24 789	0,1	13	8	62%	4	3	75%	2	1	50%	7	4	57%	0	0	
7A	6 455	9 840	0,2	12	5	42%	2	1	50%	4	2	50%	6	2	33%	0	0	
7B	4 946	6 733	0,0	2	1	50%	0	0		1	0	0%	1	1	100%	0	0	
somme 7	11 401	16 573	0,1	14	6	43%	2	1	50%	5	2	40%	7	3	43%	0	0	
8A	7 046	11 462	1,7	117	89	76%	30	27	90%	44	36	82%	43	26	60%	0	0	
8B	1 977	5 588	4,0	80	59	74%	16	14	88%	32	28	88%	32	17	53%	0	0	
8C	1 829	4 312	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
8D	7 829	11 916	7,3	569	437	77%	84	76	90%	244	187	77%	241	174	72%	0	0	
somme 8	18 681	33 278	4,1	766	585	76%	130	117	90%	320	251	78%	316	217	69%	0	0	
9A	7 666	9 735	0,1	11	6	55%	3	2	67%	4	2	50%	4	2	50%	0	0	
9B	20 532	24 203	0,2	42	30	71%	7	7	100%	16	10	63%	19	13	68%	0	0	
somme 9	28 198	33 938	0,2	53	36	68%	10	9	90%	20	12	60%	23	15	65%	0	0	
10A	13 405	14 360	2,2	293	182	62%	64	52	81%	116	67	58%	113	63	56%	0	0	
10B	11 527	14 735	0,6	68	29	43%	13	12	92%	26	8	31%	29	9	31%	0	0	
somme 10	24 932	29 095	1,4	361	211	58%	77	64	83%	142	75	53%	142	72	51%	0	0	
11A	4 537	5 494	0,6	28	20	71%	6	6	100%	12	7	58%	10	7	70%	0	0	
11B	3 482	4 423	2,7	95	85	89%	20	19	95%	38	32	84%	37	34	92%	0	0	
11C	4 060	6 694	0,7	30	25	83%	7	6	86%	12	10	83%	11	9	82%	0	0	
somme 11	12 079	16 611	1,3	153	130	85%	33	31	94%	62	49	79%	58	50	86%	0	0	
12A	11 238	15 735	0,8	94	79	84%	21	19	90%	36	29	81%	37	31	84%	7	5	71%
12B	11 174	11 776	2,4	271	209	77%	58	43	74%	109	84	77%	104	82	79%	30	23	77%
12C	3 042	5 411	0,3	8	4	50%	2	2	100%	3	2	67%	3	0	0%	0	0	
somme 12	25 454	32 922	1,5	373	292	78%	81	64	79%	148	115	78%	144	113	78%	37	28	76%
13A	7 423	8 871	0,1	4	4	100%	2	2	100%	1	1	100%	1	1	100%	0	0	
13B	3 699	4 017	0,9	32	21	66%	6	5	83%	11	9	82%	15	7	47%	1	1	100%
13C	2 434	2 989	1,7	41	33	80%	7	7	100%	14	11	79%	20	15	75%	1	0	0%
13D	6 870	8 988	2,3	160	101	63%	28	24	86%	67	39	58%	65	38	58%	28	20	71%
13E	3 302	4 378	0,5	15	6	40%	5	3	60%	5	2	40%	5	1	20%	2	1	50%
13F	3 893	4 568	0,3	11	8	73%	2	2	100%	4	3	75%	5	3	60%	41	33	80%
13G	9 173	11 891	0,3	30	15	50%	6	6	100%	11	6	55%	13	3	23%	0	0	
somme 13	36 794	45 502	0,8	293	188	64%	56	49	88%	113	71	63%	124	68	55%	73	55	75%
Bilan départemental	272 666	432 955	0,8	2234	1581	71%	445	375	84%	875	614	70%	914	592	65%	110	83	75%

PAR SOUS-MASSIFS CYNETIQUES

CHEVREUIL 2014/2015										SANGLIER 2014/2015				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
6,0	134	117	87%	69	60	87%	65	57	88%	5,4	120	16	102	85%
4,5	384	288	75%	194	153	79%	186	135	73%	7,1	612	84	470	77%
6,1	73	56	77%	37	28	76%	35	28	80%	13,9	165	23	115	70%
5,1	334	250	75%	169	116	69%	164	134	82%	6,3	416	39	282	68%
5,2	276	219	79%	137	112	82%	132	107	81%	6,4	337	84	265	79%
9,3	142	134	94%	73	71	97%	67	63	94%	8,0	123	16	56	46%
5,9	169	131	78%	87	70	80%	80	61	76%	9,4	267	12	192	72%
5,0	102	70	69%	52	36	69%	50	34	68%	11,3	230	24	177	77%
5,3	1614	1265	78%	818	646	79%	779	619	79%	7,5	2270	298	1660	73%
5,2	276	207	75%	139	108	78%	131	99	76%	3,2	169	5	101	60%
5,4	244	188	77%	124	100	81%	117	88	75%	3,6	164	10	79	48%
6,5	226	198	88%	113	98	87%	112	100	89%	4,7	162	12	138	85%
6,6	125	105	84%	62	54	87%	60	51	85%	5,7	108	13	73	68%
5,8	871	698	80%	438	360	82%	420	338	80%	4,0	603	40	391	65%
9,9	150	128	85%	79	68	86%	71	60	85%	4,2	64	12	17	27%
11,9	74	68	92%	38	36	95%	36	32	89%	6,1	38	0	22	58%
7,1	160	129	81%	82	69	84%	76	60	79%	8,1	182	20	116	64%
8,3	178	143	80%	90	74	82%	85	69	81%	9,1	195	10	128	66%
5,7	112	83	74%	55	39	71%	55	44	80%	9,5	187	17	141	75%
7,2	106	83	78%	53	42	79%	52	41	79%	7,0	103	10	55	53%
7,8	278	207	74%	142	102	72%	134	105	78%	10,1	358	91	265	74%
7,8	1058	841	79%	539	430	80%	509	411	81%	8,3	1127	160	744	66%
8,1	149	115	77%	74	60	81%	73	55	75%	8,5	156	19	79	51%
9,4	156	97	62%	78	50	64%	75	47	63%	11,1	185	22	119	64%
8,5	87	83	95%	43	39	91%	43	44	102%	3,5	36	8	17	47%
6,4	102	82	80%	51	42	82%	50	40	80%	3,1	50	1	22	44%
4,9	211	175	83%	108	97	90%	103	78	76%	3,5	150	26	103	69%
6,8	705	552	78%	354	288	81%	344	264	77%	5,5	577	76	340	59%
4,2	353	282	80%	181	143	79%	169	139	82%	3,9	329	23	190	58%
4,1	454	364	80%	229	187	82%	218	177	81%	5,3	585	48	444	76%
4,4	149	83	56%	75	43	57%	73	40	55%	3,7	123	0	56	46%
5,1	118	100	85%	58	52	90%	57	48	84%	4,7	108	11	66	61%
4,9	159	121	76%	80	59	74%	78	62	79%	4,2	135	3	77	57%
5,2	130	92	71%	64	45	70%	63	47	75%	3,1	79	21	43	54%
4,4	1363	1042	76%	687	529	77%	658	513	78%	4,4	1359	106	876	64%
4,6	214	191	89%	109	98	90%	105	93	89%	3,8	178	11	125	70%
3,6	168	136	81%	84	70	83%	83	66	80%	3,4	156	45	124	79%
3,0	173	124	72%	87	61	70%	85	63	74%	1,0	55	6	14	25%
3,7	555	451	81%	280	229	82%	273	222	81%	2,6	389	62	263	68%
3,7	240	195	81%	121	101	83%	119	94	79%	3,0	191	25	125	65%
4,9	243	193	79%	122	96	79%	119	97	82%	4,0	199	21	150	75%
4,2	483	388	80%	243	197	81%	238	191	80%	3,4	390	46	275	71%
4,3	301	260	86%	151	135	89%	147	125	85%	7,7	541	7	422	78%
6,6	130	114	88%	66	60	91%	64	54	84%	9,1	180	20	120	67%
8,0	146	114	78%	75	60	80%	70	54	77%	7,4	136	20	83	61%
4,6	360	265	74%	184	145	79%	171	120	70%	10,5	825	19	608	74%
5,0	937	753	80%	476	400	84%	452	353	78%	9,0	1682	66	1233	73%
4,7	357	245	69%	176	119	68%	179	126	70%	4,7	359	21	234	65%
3,4	695	515	74%	348	256	74%	344	259	75%	3,9	791	55	494	62%
3,7	1052	760	72%	524	375	72%	523	385	74%	4,1	1150	76	728	63%
2,7	360	213	59%	179	101	56%	180	112	62%	2,0	266	22	145	55%
5,6	646	506	78%	322	253	79%	323	253	78%	3,0	351	9	233	66%
4,0	1006	719	71%	501	354	71%	503	365	73%	2,5	617	31	378	61%
6,2	280	201	72%	139	104	75%	141	97	69%	4,5	202	20	142	70%
3,6	126	90	71%	60	45	75%	66	45	68%	3,0	103	0	60	58%
5,1	207	162	78%	95	78	82%	110	84	76%	3,0	121	0	92	76%
5,1	613	453	74%	294	227	77%	317	226	71%	3,5	426	20	294	69%
3,4	385	333	86%	192	167	87%	191	166	87%	2,5	280	38	211	75%
2,6	287	178	62%	138	91	66%	146	87	60%	1,6	182	40	117	64%
5,2	159	127	80%	79	64	81%	80	63	79%	2,8	86	12	65	76%
3,3	831	638	77%	409	322	79%	417	316	76%	2,2	548	90	393	72%
3,1	228	180	79%	116	91	78%	112	89	79%	1,9	142	0	77	54%
3,5	128	108	84%	63	54	86%	65	54	83%	1,2	44	5	15	34%
4,7	114	88	77%	57	42	74%	57	46	81%	1,9	46	12	32	70%
2,0	137	90	66%	69	46	67%	68	44	65%	1,0	68	4	35	51%
3,1	101	85	84%	51	43	84%	50	42	84%	1,1	36	4	6	17%
3,3	129	97	75%	65	48	74%	64	49	77%	1,4	53	4	26	49%
3,6	333	278	83%	166	136	82%	166	142	86%	1,1	99	2	35	35%
3,2	1170	926	79%	587	460	78%	582	466	80%	1,3	488	31	226	46%
4,5	12258	9486	77%	6150	4817	78%	6015	4669	78%	4,3	11626	1102	7801	67%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Présidents de la Commission : Gérard MATHIEU et Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs, Xavier MASSOTTE, Nicolas BRETON

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux.

En 2014, la Commission Dégâts s'est réunie le 26 juin avec comme ordre du jour principal les dégâts de cervidés sur le secteur d'Hadigny les Verrières.

Trois points y ont été abordés :

- La demande d'un GAEC concernant le financement de semences d'herbe dans l'objectif d'implanter une prairie au lieu d'un colza initialement prévu dans sa rotation. La demande étant, sans conteste, intéressante d'un point de vue de la diminution des dégâts de gibier, toutefois, nous n'avons pu y donner une suite favorable pour différentes raisons. Le GAEC en a été informé et a tout de même choisi d'implanter une prairie, diminuant ainsi les risques de dégâts de cervidés.
- La suite du projet de clôture linéaire le long du massif forestier de Rambervillers a été évoquée et a connu certains rebondissements, notamment des actions de certains chasseurs visant à faire échouer le projet de protection.
- Le cadre réglementaire et juridique concernant la pose d'une clôture autour d'une propriété privée d'une centaine d'hectare par le propriétaire, et l'éventuel emprisonnement d'un grand nombre de grands cervidés, a fait l'objet de longs débats.



- **Les Estimateurs :**

Au cours de l'année passée, nous avons également réuni à deux reprises les estimateurs départementaux de dégâts de gibier afin de les tenir informés de la nouvelle réglementation et d'établir, grâce à leurs informations, un bilan des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Ces difficultés sont évidemment liées aux dégâts de grand gibier, mais elles peuvent aussi concerner d'autres espèces comme le blaireau ou les corvidés, les protections des semis ou des récoltes et l'implication des chasseurs ou des agriculteurs dans la lutte contre les dégâts.

- **La Nouvelle Réglementation Nationale :**

L'année 2014 a aussi vu l'arrivée et la mise en application d'un nouveau décret concernant l'indemnisation des dégâts de gibier, paru le 23 décembre 2013 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2014.

Ce décret apporte de grandes modifications.

Les principaux points qui changent radicalement la gestion administrative des dossiers de dégâts et l'indemnisation brute aux agriculteurs sont :

- la déduction nationale systématique au dossier (2% contre 5% auparavant),
- les nouveaux seuils donnant droit à indemnisation à la parcelle culturale (230 € ou 3% de la surface détruite contre 76 € auparavant),
- la facturation des frais quand ces seuils ne sont pas atteints,
- la facturation des frais concernant les déclarations abusives ou partiellement abusives,
- la possibilité de retenir le montant des factures non acquittées sur les indemnisations à venir....

En 2014, ce sont plus de 400 factures qui ont été envoyées, en recommandé avec accusé de réception, aux agriculteurs. Le montant moyen des factures était de 50 € et le montant moyen des dégâts non indemnisés de 100 € (prairies et récoltes comprises).

• **La Formation Spécialisée Dégâts de Gibier :**

Tous les dossiers pour lesquels les exploitants déposent des réclamations, ou pour lesquels la Fédération souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont toujours étudiés par la Formation Spécialisée Dégâts de Gibier de la CDCFS.

Cette dernière s'est réunie trois fois en 2014, sur convocation de l'Administration, afin d'étudier et de valider, ou non, les abattements ou les recours déposés.

C'est cette même Formation qui fixe les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché. En 2014, ces derniers ont diminué en moyenne de 30% par rapport à 2013.

39 dossiers de dégâts ont été présentés par la Fédération à la Formation Spécialisée, les décisions furent les suivantes :

- 20 dossiers ont été validés par la Formation Spécialisée. Sur ces 20 dossiers, 4 exploitations ont déposé des recours devant la Commission Nationale d'Indemnisation. Trois recours ont été rejetés et les propositions de la Fédération ont été suivies, le quatrième a obtenu un avis favorable.
- 19 dossiers sont en attente de précisions réglementaires nationales.



En bref, l'année 2014 fut pleine de rebondissements et de nouveautés dans le traitement administratif et réglementaire des dossiers de dégâts, tant pour les chasseurs que pour les agriculteurs.

Les barèmes, les prélèvements, l'état des populations, la fructification forestière et le nouveau décret nous permettent d'envisager une forte baisse des indemnisations de dégâts de gibier pour la saison 2014-2015.

Enfin, pour rappel, si un agriculteur n'autorise pas la chasse sur ses terrains, faites-le savoir au service Dégâts de la FDCV, le président peut alors pratiquer un abattement jusqu'à 80 % s'il en est informé.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE

Président de la Commission : Jean Paul GERARD

Membres : Francis BEGIN, Frédéric GENTY, Jean-François HECKEL, Denis VAUTRIN, Michel LEBOUBE (ADGCP88), Denis BRETON et 2 Louvetiers

Suite à la restructuration des services de la FDCV en 2014, le partage du territoire en deux secteurs (Ouest et Est) a permis de dégager du temps pour des missions de terrain supplémentaires. Globalement, l'activité des Agents a évolué de manière très significative sur le terrain par rapport à l'année précédente avec une présence accrue auprès des chasseurs du département.

Un nombre important de missions a donc été mis en œuvre comme les contrôles chasse, en semaine et week-end, les opérations de nuit, de fin d'année et de surveillance brame.

Le détail ci-dessous reflète cette présence active qui a évolué d'environ 20% par rapport à l'année précédente.

Compte-rendu d'activités des Agents de Développement en 2014 :

➤ Opérations Brame :

6 Opérations ont été réalisées sur le département :

- 2 Opérations en collaboration avec la Gendarmerie, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), des Gardes-chasse Particuliers et des Louvetiers sur les secteurs de La Bresse/Cornimont/Darney/Dombasle devant Darney et Senonges.
- 2 Opérations en collaboration avec l'ONCFS sur les secteurs de Ville sur Illon et Fontenoy le Château.
- 2 Opérations en collaboration avec les Gardes-chasse particuliers sur le Donon et Mazeley.

➤ Opérations de contrôle routier avec ouverture de coffre en fin d'année (Noël) :

2 opérations se sont déroulées sur les secteurs de Darney (en collaboration avec la Gendarmerie et l'ONCFS) et de Sapois (en collaboration avec la Gendarmerie, l'ONCFS, les Gardes-Chasse Particuliers et le Louvetier).



➤ Surveillances Anti-Braconnage :

16 surveillances de nuit, soirée ou matin, ont été effectuées suite à des renseignements et constats précis, ou à la mise en place de matériel spécifique.

➤ Contrôles chasse à aspect « pédagogique » :

- 13 journées en semaine ont été accomplies, réparties en 6 journées en plaine et 7 en montagne.
- 5 journées de contrôle en week-end, réparties en 3 samedis et 2 dimanches.

Toutes ces sorties ont permis de constater des infractions sur la sécurité comme :

- Les pancartes,
- Le tir en travers des routes,
- Le non port du gilet.

Quelques infractions au plan de gestion ont aussi été relevées.

Procédures de l'année 2014 :

- 3 Timbres Amendes Fédération des Chasseurs des Vosges ont été dressés pour éclairage de nuit et recherche du gibier (la Bresse et Senonges, avec l'ONCFS et la gendarmerie, lors des Opérations de Police Brame).
- 1 procédure de nuit pour braconnage en bande organisée sur Ville sur Illon a été établie avec l'ONCFS.
- 1 procédure pour chasse sur autrui, à l'aide d'une 22LR avec silencieux, à l'aide d'un véhicule et sans permis de chasser, a été réalisée à Xertigny avec l'ONCFS.
- Enfin, une dizaine de participation à des procédures de dépassement de plan de chasse ou de gestion a été effectuée en coopération avec l'ONCFS.



Collet tendu

COMMISSION ACTIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Claude BAHU

Membres : Yvan BOVE, Frédéric GENTY, Jean-Paul GERARD, Frédéric TISSIER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Gérard BRESSON (GIC Chesnoy), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

Encore une année riche en actions qui s'est achevée !

La vie d'une Fédération est faite d'événements marquants, visibles et connus de tous, comme par exemple, notre Assemblée Générale suivie de l'exposition de trophées de cerfs, chamois et brocards d'été, à la Rotonde à Thaon, manifestation qui attire toujours le grand public et les chasseurs.

Mais elle est aussi faite d'une multitude d'autres actions que gèrent la Commission Actions et Communication sous l'autorité de la Fédération.

Au cours de la saison 2014/2015, trois journées de chasse furent organisées à Tignécourt, en étroite collaboration avec le Conseil Général des Vosges :

- Une journée dédiée à la chasse au féminin,
- Une journée consacrée aux chasseurs à l'arc,
- Et enfin, une journée prévue pour les responsables de chasse du GIC des Monts Faucilles, sous la présidence de Damien DURAND

Trois journées fortement appréciées, placées toujours sous le signe de la formation et de la sécurité.



Journée "Responsables de chasse"

L'éducation à l'environnement, la découverte de la nature représentent un maximum d'interventions auprès des scolaires (maternelles, primaires, collèges) de la part du personnel compétent de la Fédération des Vosges. Toutes ces interventions et animations ont concerné plus de 600 enfants, sans oublier les sorties en forêt, les actions dans les centres aérés... L'objectif toujours poursuivi par la Fédération est d'accentuer ses efforts pour favoriser la connaissance de l'environnement et de la nature chez les scolaires.

La Fédération a également diligenté une opération « couveuse » dans les écoles de Raon l'Etape où le suivi des nidifications et la vie des canetons colverts furent l'objet d'observations et de manipulations sur plusieurs semaines.

Une fois encore, la Fédération a participé aux « Sylviades » où plusieurs centaines d'enfants ont parcouru les ateliers mis en place par le personnel de la Fédération. Cette animation a connu son succès annuel.

La Commission n'a pas manqué d'être présente au cours de plusieurs journées sur l'environnement comme :

- Le Colloque sur l'éducation à l'environnement avec la Fédération Nationale de la Chasse à Poitiers,
- La journée départementale de la plateforme de l'éducation à l'environnement à Nomexy,
- La Fête de la Biodiversité, en juin 2014, organisée par la Ville d'Epinal, nouvel évènement porté sur la nature.

Enfin, nos revues fédérales (Le Chasseur Vosgien, InfosChasse88, Chasseurs de l'Est, le Petit Guide du Chasseur), ainsi que les interventions de la Fédération dans la presse quotidienne, assure ce rôle indispensable d'information et de promotion des activités cynégétiques auprès des chasseurs. Pour les adeptes de l'informatique, vous avez pu d'ailleurs découvrir la Newsletter du Chasseur de l'Est qui sera éditée deux fois par trimestre.

Mais, plus qu'un simple bilan, la Commission prépare déjà la saison 2015/2016 en travaillant sur plusieurs projets comme la grande et ambitieuse campagne nationale de communication intitulée « Un dimanche à la chasse ».

Cette journée, prévue un dimanche à la mi-octobre, sera consacrée à combattre les préjugés : qui n'a pas entendu un jour des réflexions à l'emporte-pièce sur les chasseurs et les modes de chasse ?

Le but de cette opération n'est pas de recruter de nouveaux chasseurs mais de promouvoir notre activité pour mieux la faire connaître et accepter par le grand public.

Autre grande ambition, pour cette année, achever ce formidable outil pédagogique que représente le Mobil'Faune, destiné aux sociétés de chasse, aux scolaires, au grand public.

De nombreuses heures de travail ont été nécessaires pour concevoir la décoration extérieure, l'aménagement intérieur le plus fonctionnel possible et les animations à proposer. Son élaboration résulte d'une réflexion et concertation fédérale élargie.



Le Mobil'Faune du Bas-Rhin

L'amélioration de l'information et de la communication constitue les priorités de cet ambitieux programme où la promotion de la chasse demeure fondamentale.

Gérer la chasse, ce n'est pas seulement l'administrer, c'est aussi avoir une vision, un projet, et être à l'écoute des chasseurs.



ASSOCIATION
POUR LA GESTION ET L'AMÉLIORATION
DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES

Président : Christian FUZELIER

La saison cynégétique qui vient de se terminer a été, comme à l'accoutumée, bien remplie. Le nouveau Conseil d'Administration de notre association, mis en place en mars 2014, a donc bouclé son premier cycle et peut être satisfait de son premier bilan.

Réunis tous les quatre mois, les membres du CA ont donc pu bien se connaître, échanger et mener à bien les actions ciblées qui ont rythmé cette année aux rendez-vous quasi cycliques et variés.

Un de nos temps forts fut, comme toujours, **l'exposition des trophées**. L'an dernier, elle s'est déroulée à THAON et a regroupé ceux de cerfs, chamois et brocards. Nous avons mis en place deux ateliers distincts :

- Le premier réunissait les 3 cotateurs officiels de l'AFMT (Association Française de Mensuration des Trophées) qui se sont chargés de mesurer, peser et décortiquer tous les plus beaux trophées dans les trois catégories, recherchant les « médaillables »,
- Le second, regroupant 4 à 5 volontaires chaque jour, s'est chargée de réceptionner durant trois jours les 847 massacres de brocards, d'évaluer leur âge avec l'étude des mâchoires puis, sur une journée, d'étudier les 364 cerfs présentés. Travail important mais indispensable pour suivre avec exactitude l'évolution de nos populations et leur état de santé massif par massif.

Le stand que nous avons animé à l'occasion de cette présentation annuelle nous a permis d'expliquer à un grand nombre de chasseurs passionnés, des Vosges et d'ailleurs, la valeur d'un trophée surtout s'il est en corrélation avec l'âge de l'animal prélevé. Une nouvelle fois, l'étude des mâchoires a fait l'objet de débats très constructifs. Comme tous les ans, l'AGAGG a remis un prix à une tête de cerf bizarre. Cette année, c'est une société de BAN DE LAVELINE – LA CROIX AUX MINES qui a été primée.

La conférence sur le chevreuil que nous avons organisée à BULGNEVILLE le 28 mai dernier a attiré un public de connaisseurs permettant des échanges fructueux.

Nous avons également tenu un stand lors des portes ouvertes à l'armurerie WEBER à CHARMES en août.

Nous entretenons également d'excellentes relations avec les associations départementales voisines d'Alsace (Bas et Haut Rhin), de Meurthe et Moselle et de Haute-Saône. Nos échanges sont divers et les contacts permanents.

L'organisation du **brevet grand gibier** est l'autre « gros morceau » de l'année. Cette année 2015, il se déroulera les 27 et 28 juin, à l'issue d'une formation et d'un entraînement au tir sur sanglier courant. Une quinzaine de candidats se sont déjà inscrits et quelques places sont encore disponibles.

En interne, nous avons poursuivi notre investissement dans les relations que nous entretenons avec l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier en participant aux journées nationales qui se sont déroulées, en 2014, au Mont Ste Odile en Mai et à la journée interrégionale qui regroupe 18 départements du Grand Est à AMNEVILLE en septembre. Le thème du loup a été abordé à chaque réunion et les interrogations sur sa présence suscitent de légitimes inquiétudes chez les chasseurs. Au prétexte de la biodiversité tout ne semble pas pouvoir être autorisé...

La saison écoulée ne s'est pas trop mal passée de l'avis général, même si les populations semblent en plus ou moins forte diminution suivant les massifs. La pression de chasse imposée (en particulier par l'ONF), les gestions locales approximatives, les maladies toujours actives et la présence de nouveaux prédateurs expliquent sûrement ces situations.

Soyons vigilants afin de pérenniser ce qui nous réunit : **la chasse**.

Une discipline incontournable pour la chasse du Grand Gibier :
L'Après-chasse pour la recherche des animaux blessés
Avec
L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge
Délégation UNUCR/Vosges

Président : William THUON

Pour la campagne écoulée 2014/2015, nos « Conducteurs Vosgiens » ont effectués
1333 interventions.

La délégation vosgienne, encadrée par l'Association leader en France du développement de la recherche au sang (UNUCR) et la Fédération des chasseurs des Vosges, a une fois de plus montré un savoir-faire et un savoir-être pour une bonne image d'une chasse responsable avec vous amis chasseurs Vosgiens.

En effet ! Hélas ! Un animal qui vient de recevoir une balle, ne tombe pas foudroyé par celle-ci. Souvent, et sans le faire voir parfois, l'animal emporte avec lui la balle pour parcourir une distance plus ou moins longue suivant la gravité de sa blessure. Parfois pas d'indice de blessure, mais le chasseur à un doute. Alors contrôle de tir : sur cette campagne **394 contrôles** ont été effectués.

Le chasseur constate des indices de blessure ; sang, os, poil, dents, intestin etc... Alors appel d'un conducteur : Sur cette campagne, malgré des indices de blessure, **511 Echecs**. Et oui ! Echec ! Pourquoi ? Les raisons sont nombreuses bien évidemment, mais il y en a une qui compte beaucoup : que s'est-il passé après le tir ?

Un gibier relevé trop tôt est souvent perdu !

Enfin, vos conducteurs vosgiens ont retrouvés **432 animaux (46%)** pour la plus grande joie des chasseurs demandeurs de la recherche.

Sur 432 réussites, **161 (37%)** ont été achevées après une poursuite plus ou moins longue. C'est du bon boulot. Amis Chasseurs, les conducteurs de Chiens de Rouge vous souhaitent une très belle campagne de chasse 2015/2016 et... tous ensemble.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)

Président : Michel LÉBOUBE

L'Association des Gardes-Chasse Particuliers des Vosges est née en 1992. Aujourd'hui, forte de près de 180 adhérents, favorisée et valorisée par la Fédération des Chasseurs des Vosges, elle est toujours très active malgré une légère baisse des effectifs due à l'âge, à des changements de lots de chasse et surtout à la conjoncture.



Effectivement, les gardes-chasses particuliers sont souvent des personnes retraités qui, avec la crise de notre société et leurs moyens modestes, hésitent souvent à s'engager et renoncent devant les frais engendrés par cette fonction. Le bénévolat a malheureusement ses limites.

Heureusement, il y a encore quelques bonnes volontés qui continuent à s'engager, et cela malgré un ras le bol devant un environnementalisme de bureau et des décisions gouvernementales qui sont prises à l'encontre de la bonne marche de la fonction de garde particulier (chasse et pêche). La dernière décision en date est la réduction des délais de transmission des procès-verbaux qui passent à 3 jours (y compris le jour de l'intervention).

A ce jour, plusieurs requêtes ont été faites à nos élus par notre Association et l'Union Interrégionale des Gardes Particuliers, pour transmission à Mme La Garde des Sceaux, afin de ramener ce délai à 5 jours. Des promesses écrites de révision de ce problème ont été formulées, mais, pour l'instant, rien de nouveau !

Cette année, 22 gardes-chasse particuliers, ayant entre 20 et 45 années de commissionnement, seront honorés. Nous leur présentons tous nos compliments.

Les gardes-chasse particuliers ne sont pas que répressifs, ils participent à de nombreuses missions d'intérêt général notamment la formation pratique du permis de chasser, les différents comptages (anatidés, petit et grand gibier) les tirs de régulation.

Ils ont également participé à des sorties de nuit avec les agents du service terrain de la Fédération des Chasseurs, sorties qui se sont avérées fructueuses et ont permis de mettre un terme aux agissements de plusieurs délinquants.

L'Association des gardes-chasse particuliers a aussi contribué à la formation des postulants gardes particuliers, pour le module 1, aux côtés des formateurs Jean-Paul GERARD (vice-président de la FDCV et ancien président du TGI) et Bernard LALEVEE (Colonel en retraite de la gendarmerie nationale).

L'ADGCP88 envisage, à la demande de plusieurs gardes et en collaboration avec les gardes-pêche, l'organisation d'une formation sur le module 4n effectuée par un organisme reconnu, afin d'obtenir un certificat d'aptitude pour pouvoir intervenir sur les problèmes de voiries (circulation sur les voies non autorisées, dépôts d'ordures...). Cette formation se fera, bien entendu, suite à la demande du commettant et donnera lieu à un agrément préfectoral.

Nous sommes toujours à votre disposition à notre permanence du vendredi de 14h à 17h au siège de la Fédération des Chasseurs à Epinal.



ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)

Président : Jean-François HOUOT

Une année d'activités de l'ACAV :

L'entraînement est une des conditions indispensables pour être pleinement efficace à la chasse à l'arc. Les membres de l'ACAV se retrouvent au moins une fois par mois pour un après-midi d'entraînement. Consultez les dates sur le site de l'association.

En avril :

Le mois de l'exposition annuelle des trophées.

C'EST CE WEEK END !!! Alors, venez nous rendre visite sur notre stand.

En juin :

L'Assemblée Générale annuelle de l'ACAV se tiendra le samedi 6 juin 2015 à 14h00 à l'auberge du Ruxelier. A l'issue de cette AG un parcours sur cibles 3D sera à disposition et la soirée se terminera par le repas habituel, pour ceux qui le désirent. Le parcours 3D sera également disponible le dimanche toute la journée. Un week-end à passer en famille.

En septembre :

La journée « chasse » de Décathlon à Epinal est devenu un rendez-vous incontournable pour l'ACAV.

Depuis de nombreuses années nous y proposons, en plus du stand d'information, une initiation au tir à l'arc sur cible 3D et sur sanglier courant.

Buvette et restauration sont également à disposition. Rendez-vous donc le samedi 5 septembre 2015 pour la prochaine édition.

Le dimanche 6 septembre 2015, vous retrouverez l'ACAV au traditionnel ball-trap organisé par la société de chasse de Cheniménil. Pas de repos pour les cibles 3D, ni pour les membres de l'association, d'ailleurs.



La formation :

L'implication de l'ACAV est toujours aussi importante dans la formation, que ce soit durant les journées de formation obligatoire pour la pratique de la chasse à l'arc (les JFO), mais aussi pour la formation au brevet grand gibier organisé par l'AGAGG, où nous avons en charge la présentation de notre mode de chasse.

Pour 2015, deux dates sont fixées pour la formation chasse à l'arc : le samedi 23 mai et le samedi 12 septembre. Les inscriptions se font auprès de la Fédération des Chasseurs des Vosges. 34 personnes ont suivi la JFO en 2014.

Cette année le Brevet Grand Gibier Arc sera organisé ! Aussi, ne perdez pas de temps et contactez l'AGAGG pour vous inscrire.

Enfin, depuis plusieurs années, une réduction de 50% est accordée aux membres de l'Association des Jeunes Chasseurs qui adhèrent à l'ACAV. Décision votée chaque année à l'AG.

Internet :

Le site internet de l'ACAV est régulièrement consulté, en moyenne plus de 700 visites par mois.

Vous y trouverez toutes les informations concernant l'association, dont le calendrier d'activités, entre autre.

Adresse internet : acav88.fr

Adresse mail : acav88@orange.fr

N'hésitez pas à nous contacter.

ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Philippe LAURENT

Nous sommes actuellement, en 2015 : 146 adhérents à L'APRAV contre 160 en 2014. Depuis 2004 où nous étions 224 membres, nous avons perdu 78 adhérents ! Le vieillissement de nos membres n'est pas la seule raison et malgré une trentaine de piégeurs formés chaque année, le découragement et les tracasseries administratives éclaircissent inexorablement nos rangs. Heureusement, il y a encore quelques bénévoles sur le terrain, mais certains secteurs sont désertés et il est difficile parfois de donner les coordonnées d'un piégeur de proximité.

Depuis trois ans déjà, la liste des nuisibles dans notre département était figée et, au grand bonheur des écologistes, la fouine n'était plus piégeable ! Les demandes d'interventions, quant à elles, n'ont cessées d'augmenter. Que ce soit dans les isolations, les poulaillers ou encore dans les moteurs des véhicules, les nuisances aux personnes sont devenues parfois insoutenables pour les plaignants. Après bien des réunions, des discussions houleuses et des négociations acharnées par les différents partis, il semblerait qu'aujourd'hui le classement de l'espèce fouine pourrait revenir sur la liste des espèces nuisibles du département. En effet, la réunion du 04 décembre 2014 de la CDCFS va dans ce sens, toutefois il doit maintenant être approuvé par le ministère...

Au niveau de la FDCV, les propositions ont été les suivantes: renard, fouine, corbeau, corneille nuisibles sur tout le département.

Retenu par le préfet : fouine, renard, nuisibles jusqu'à 200 m des habitations, élevages, etc...

Reste à attendre la fin juin pour savoir si la décision du préfet sera acceptée au ministère de l'environnement puis sortie de l'Arrêté Ministériel pour le 1^{er} juillet 2015.

Si cette proposition est votée dans ce sens, il y aura donc une restriction pour la fouine et le renard : ces animaux seraient donc piégeables uniquement dans un rayon de 200 m des bâtiments occupés de manière pérenne. Si cela passe au ministère, nous pourrions à nouveau réguler la fouine et les 200 m ne seront pas vraiment un problème puisque nous piégeons le plus souvent dans des maisons. Pour le renard c'est un peu plus compliqué, il faudra bien respecter la zone des 200 m car je pense « qu'on » nous attendra au tournant.

Comme chaque année je souhaite ré-insister vivement sur l'importance de faire et remplir des déclarations de dégâts, notamment avec la nouvelle réglementation (prise en compte des dommages aux biens des particuliers notamment). Je pense bien sûr toujours aux dégâts de fouines mais les autres espèces comme le renard, la corneille et le corbeau sont dans le collimateur des anti-piégeages, il faut donc rester vigilants et remplir systématiquement des fiches de dégâts.

Les activités de notre association en 2014:

- Organisation en septembre, avec la FDCV, d'une formation piégeage pour une petite trentaine de participants.
- Organisation d'un stand à la journée chasse Décathlon
- Participation aux expos de trophées brocard, cerf et chamois
- Participation aux réunions de la C.D.C.F.S en Préfecture.
- Achats et ventes de pièges pour les adhérents et les communes
- Interventions de Piégeage des adhérents chez les privés et les collectivités.

Rappel de la loi :

Nous devons tous, annuellement, déclarer nos captures, ou le non piégeage, de l'année en cours. (Bilan annuel avant le 30 septembre 2015)

Bilan des captures par saison sur les 10 dernières années pour les Vosges (Source : Nicolas BRETON - FDCV)

Saison	Nombre de communes piégées	Renard	Fouine	Martre	Putois	Belette	Corbeaux Freux	Cornelle Noire	Pie Bavarde	Geai des Chênes	Étourneau	Hermine	Blaireau	Rat musqué	Ragondin	Chat Forestier	Hérisson	Chat domestique	Chien domestique	Buse	autres rapaces diurnes	rapaces nocturnes	Choucas des Tours
2004-2005	108	746	161	37	17	4	275	274	101	25	162	1	18	97	5	11	108	143	12	17	0	1	0
2005-2006	91	721	227	44	19	10	904	246	30	17	15	0	30	114	5	29	135	247	4	35	5	0	0
2006-2007	81	766	174	50	32	23	475	366	33	17	11	3	28	192	19	14	128	233	4	16	0	0	0
2007-2008	146	983	280	35	59	7	517	554	60	8	80	8	42	190	17	35	139	311	8	20	10	2	12
2008-2009	134	875	303	39	35	4	321	439	48	27	54	4	22	170	5	20	65	119	3	32	1	1	65
2009-2010	134	922	141	60	51	8	806	710	59	21	41	2	26	138	30	14	84	148	9	24	6	0	4
2010-2011	130	895	124	36	44	3	517	391	37	21	6	3	47	157	18	13	87	175	19	15	9	1	9
2011-2012	150	1273	133	46	29	11	1275	1037	121	17	18	7	60	238	28	21	174	234	8	37	3	0	36
2012-2013	137	1046	137	29	30	11	116	361	77	44	5	2	57	276	19	26	125	220	5	26	14	4	1
2013-2014	127	833	119	43	17	10	190	251	70	34	0	3	76	87	25	52	174	179	17	8	1	0	16
Total sur 10 ans	9060	1799	419	333	91	5396	4629	636	231	392	33	406	1659	171	235	1219	2009	89	230	49	9	143	

Projets et activités en 2015

- Formation au piégeage
- Participation à la réunion de la C.D.C.F.S en Préfecture
- Vente de pièges
- Journée vente de pièges et remise à niveau

ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS

Présidente : Emilie BABEL

Un an déjà !

Voilà déjà un an qu'une nouvelle équipe est à la tête de l'association et les résultats de notre travail de réorganisation et de remobilisation des jeunes chasseurs commencent à se faire sentir, les premiers bilans semblent plutôt positifs.



D'abord, le nombre d'adhérents est passé en un an de moins de cinq à plus de quarante, 43 pour être précis, et nous espérons voir encore ce chiffre augmenter. Cette année, plusieurs événements sportifs ou festifs ont été organisés par l'association ou en coopération avec l'association (ball-trap, bal...). Nous avons également pu proposer différentes journées de chasse à nos membres, grâce à des sociétés de chasse dynamiques ayant à cœur d'accueillir des jeunes. Nous avons, en effet, eu la chance de pouvoir participer à des journées de chasse au furetage aux lapins à Dogneville (voir photo), à des battues grand gibier, ou à des temps d'affût par exemple. Nous remercions ces différents partenaires de leur démarche et espérons vivement que ces initiatives se poursuivront, elles permettent en effet aux jeunes chasseurs de s'intégrer au territoire et de le découvrir dans toute sa diversité.

Pour cette année, les projets sont nombreux et les idées ne manquent pas !

Cette année sera riche en rencontres...

Nous souhaitons d'abord, grâce à nos partenaires, continuer à proposer des journées de chasse et de rencontres dans les Vosges. En lien étroit avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, nous poursuivrons le projet « jeunes permis » sur le territoire de chasse de Tignécourt, qui consiste à inviter, pour une journée de chasse en battue, des sessions de jeunes ayant tout juste obtenu leur permis. Ces journées sont l'occasion de partager de bons moments de chasse mais aussi de débattre, et d'échanger nos expériences sur un thème choisi préalablement. Nous voudrions également développer davantage les échanges avec d'autres associations de jeunes chasseurs partout en France, ce qui permettrait aux jeunes de découvrir d'autres territoires et d'autres modes de chasse.

Cette année sera ponctuée d'événements importants...

L'association sera présente à l'occasion de plusieurs grands rendez-vous. Nous participerons en effet à l'exposition annuelle de trophées, à la fête de la chasse ainsi qu'au rassemblement national des jeunes chasseurs qui aura lieu les 20 et 21 mai 2015. Nous souhaitons également cette année organiser un ball-trap ainsi qu'un repas à thème.

L'association reste à votre disposition tout au long de l'année....

Nous restons bien sûr à votre disposition et à votre écoute pour tout sujet concernant les jeunes chasseurs. Nous tenons à consolider notre position d'interlocuteur privilégié de la Fédération, des associations spécialisées, et de tout autre partenaire. L'association se doit de fournir aux jeunes chasseurs des informations précises, des renseignements solides sur tout débat, ou question, concernant la chasse en général ou les jeunes plus particulièrement. N'hésitez pas à nous contacter afin de nous informer ou de nous alerter sur tous ces sujets touchant les jeunes.

Coordonnées de l'association :

Mlle BABEL Emilie, Présidente - 253, chemin des feignes - 88270 HAROL – Tél. : 06-64-68-84-29

Mail : emilie.babel@gmail.com

Mail de l'association : jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com

Page Facebook : Association des jeunes et nouveaux chasseurs des Vosges – AJNC 88



ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ **DES VOSGES (ANLCF88)**

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Pourquoi une association de femmes direz-vous ? Ne vous méprenez pas nous ne sommes et ne seront jamais un rassemblement de féministes.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

Liste des actions réalisées en 2014

- Présence d'un stand lors de l'exposition des trophées et de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs des Vosges.
- Tenue d'un stand à la journée annuelle « Chasse » du magasin Décathlon à Epinal début septembre et organisation d'une animation autour d'un défilé de mode « chasse » à cette journée.
- Participation aux réunions d'information de la Fédération, en présence des présidents de GIC, des Administrateurs, des présidents d'Associations Spécialisées, des Estimateurs de dégâts de gibier et des Louvetiers.
- Participation à l'Assemblée Générale ordinaire de l'association nationale.
- Rédaction d'articles pour diverses revues cynégétiques (Chasseurs de l'Est, revue de l'ANLCF).
- Un des temps forts en 2014 fut la participation, aux côtés de la Fédération, à la journée « chasse au féminin » organisée le 25 octobre dans la forêt du Conseil Général à Tignécourt. Cette manifestation a permis de faire connaître notre association aux femmes validant leur permis de chasser dans les Vosges.

Principaux rendez-vous en 2015

- Présence d'un stand à l'exposition des trophées de la Fédération.
- Nouveau rendez-vous en septembre pour la journée « chasse » de Décathlon Epinal.
- Organisation d'une battue pour les adhérentes.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Présidente : Mme Nicole BRULEZ

Adresse : 845 rue de Renauvoid – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71

Site internet national : anlcf.free.fr

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHASSEURS VOSGIENS (A.S.C.V.)

Président : Jacky DUPONCHEL

L'association, créée en août 2003 par Jean-Marcel AUBERT et Daniel MARCHAND, a pour dénomination : Association de Sauvegarde des Chasseurs Ruraux Vosgiens (A.S.C.R.V.).

A l'origine de plusieurs interventions auprès de notre Fédération ou autres services, elle obtint notamment, sur sa requête, en février 2013, auprès du tribunal administratif de Nancy, l'annulation de l'arrêté préfectoral réglementant l'agrainage dissuasif aux sangliers dans le département des Vosges.

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2014 à Lerrain :

Un rapport financier détaillé avec un solde positif a été présenté, ainsi qu'un rapport moral, puis le vote pour le renouvellement du bureau, les questions diverses, et le vote pour la nouvelle dénomination de l'Association.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHASSEURS VOSGIENS (A.S.C.V.) :

Cette nouvelle dénomination est pensée et approuvée afin de répondre aux questions et requêtes de tous les chasseurs Vosgiens. L'observation de la conjoncture actuelle de la chasse nécessite en effet un rapprochement de tous les chasseurs, à l'inverse d'un individualisme devenu non positif.

Pour le renouvellement du bureau, Jean- Marcel AUBERT et Daniel MARCHAND ont souhaité « passer le flambeau » et ont été vivement remerciés pour leur dévouement. Le Président a été reconduit à son poste à l'unanimité, Christophe ROUSSEL vice-président et François GORNET trésorier. En l'absence de candidat au poste de secrétaire, celui-ci est assuré par le président.

Michel FREMIOT s'est porté volontaire pour occuper le poste de correspondant local, sur son secteur. Nous lançons un appel vers d'autres volontaires qui apporteraient pour tous et avec grand intérêt la valeur de leurs observations de la faune et flore locales, ainsi que les éléments et arguments indispensables dans le « combat » pour la protection et la sauvegarde nécessaire et intelligente de tous nos gibiers, grands et petits.

L'A.S.C.V. DEVIENT ASSOCIATION SPECIALISEE :

Notre courrier du 3 novembre 2014 adressé à la FDCV a recueilli une suite favorable et notre Association a été ajoutée à la liste des « Associations spécialisées ».

Cette nouvelle disposition nous permet d'assister, par exemple, aux réunions des Présidents de G.I.C. où sont également présents Louvetiers, Estimateurs et Administrateurs, avec toutes les possibles participations et communications constructives.

ACTIVITES DE L'A.S.C.V. :

Par son Président, breveté Grand Gibier et expert agréé C.I.C. (Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier), l'A.S.C.V. participe activement depuis plusieurs années à la cotation officielle des trophées lors de l'exposition, ainsi qu'à la correction des épreuves du brevet grand gibier.

L'A.S.C.V. se tient à la disposition des chasseurs à la recherche de renseignements cynégétiques, réglementation chasse, armes, etc...

L'A.S.C.V. dispose d'un site internet où vous pouvez prendre connaissance d'informations concernant l'association, d'articles de revues spécialisées, et où vous pouvez également publier anonymement, si vous le souhaitez, vos suggestions, vos réflexions, vos questions.

Site internet : www.chassevosges88.fr

Courriel : www.chasseursvosgiens@orange.fr

Contact : 03/29/08/43/89

Venez nous rejoindre, devenez membre de l'Association. Cotisation annuelle : 5,00€



GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES VOSGES

Président : Daniel VOILQUIN

Origine et Rôle des Lieutenants de Louveterie (ou Louvetiers) :

Le corps des louvetiers a vu le jour sous Charlemagne, en 813, pour répondre aux besoins de protection des citoyens. La louveterie évoluera au cours des siècles pour les transformer, aujourd'hui, en auxiliaires techniques bénévoles de l'Administration. Les louvetiers seront, à l'avenir, de plus en plus impliqués dans les solutions à trouver et à mettre en œuvre dans le cadre du plan national de maîtrise des sangliers.

Les louvetiers sont nommés pour 5 ans par arrêté préfectoral, sur proposition du DDT et sur avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et du représentant de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.

Les rôles dévolus aux louvetiers sont les suivants :

- Ils concourent à la destruction des animaux nuisibles et aux opérations de régulation des animaux ordonnés par le préfet ou des maires. Dans ce cadre, l'Administration peut autoriser un louvetier à utiliser des moyens de prélèvements normalement interdits pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles (arme spéciale, opération de nuit, moyens de captures normalement prohibés).
- Les battues administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité technique.
- Ils sont habilités à rechercher et constater les infractions au Code de l'Environnement concernant la chasse.
- Ils sont consultés par l'Administration (DDT, Préfet) sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.
- Un représentant des louvetiers siège à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) qui intervient sur les périodes et modalités de chasse, le classement des nuisibles et l'attribution des plans de chasse.
- Ils sont piégeurs agréés dès leur nomination.

Les principaux animaux sur lesquels les louvetiers peuvent être missionnés pour agir, dans notre département, sont : le loup, le blaireau, le sanglier, le renard et le cormoran.

Le Groupement des Louvetiers des Vosges :

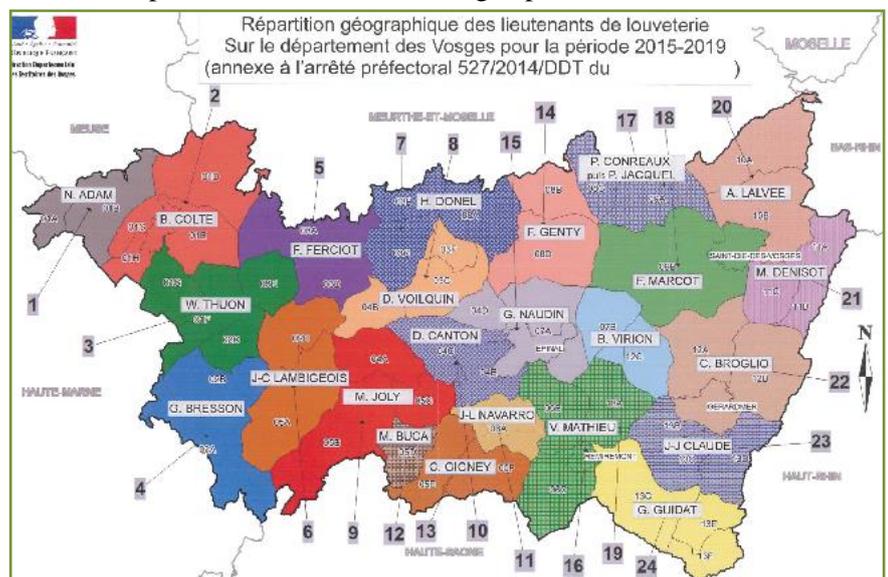
Il s'agit d'une association type loi 1901. Les louvetiers sont au nombre de 24 répartis sur le département dont 2 suppléants pouvant agir sur tout le département en remplacement du louvetier désigné pour une mission.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Daniel VOILQUIN
- Vice-Président montagne : Claude BROGLIO
- Vice-Président plaine : Bernard COLTE
- Trésorier : André LALVEE
- Secrétaire : Fabrice MARCOT

La louveterie, sous les ordres du préfet, reste indissociable de la chasse.

La FDCV préviendra les sociétés de chasse concernées par un arrêté préfectoral demandant l'intervention d'un louvetier.





Laurent GOUEREC Responsable de Site




CITROËN
C.AUTOMOBILES
 1, allée des Rapailles
 88000 EPINAL

Tel: 03 29 31 15 15 Fax: 03 29 34 39 87
 Port: 06 14 64 91 67
 E-mail: gouerec.laurent@groupechoux.com
 Site: www.groupechoux.fr

IMPRIMERIES
FLASH et FRICOTEL



Est multicopie

Pour imprimer et archiver mieux !
 MFP, photocopieurs, imprimantes, fax, archivage électronique.

METZ
 8, avenue sébastopol B.P. 15 091
 57 073 Metz Cedex 03
 Tél : 03 87 20 36 20
 Courriel : emc57@estmulticopie.fr

NANCY
 rue Raymond Pinchard
 Valparc de Gentilly Bât. A
 54100 Nancy
 Tél : 03 83 93 28 88
 Courriel : emc54@estmulticopie.fr

EPINAL
 rue Ernest Renan
 88000 Epinal
 Tél : 03 29 81 37 37
 Courriel : emc88@estmulticopie.fr

BAR-LE-DUC
 3, parc Bradfer
 55000 Bar-Le-Duc
 Tél : 03 29 45 27 27
 Courriel : emc55@estmulticopie.fr



WWW.estmulticopie.fr WWW.estmulticopie.fr WWW.estmulticopie.fr

Agence Morel - Cornil SARL
 Agents Généraux



AUTO - HABITATION - SANTE
 PLACEMENTS - RETRAITE

1, place Jules Ferry - BP 19
 88151 THAON-les-VOSGES Cédex
 Tél. 03 29 31 52 77 - Fax. 03 29 39 38 89
 ng.morel@areas-agence.fr
 j.cornil@areas-agence.fr

n° Orhes : 08 040 006

ALSACE VOSGES
BANQUE ET ASSURANCES

